

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 03	Edition : 03-2025	Page 1/3

Description de l'offre : Chargé de cours – Formation de base du cadre de base - Sanctions administratives communales

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser la formation de base « Sanctions administrative communales » aux aspirants inspecteurs de police.

Grade minimum requis pour la fonction :

INP

Conditions requises pour la fonction

Occuper une fonction au sein de laquelle les sanctions administratives communales sont appliquées régulièrement

Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience professionnelle dans ce domaine et dans le domaine pédagogique

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus particulièrement en matière de sanctions administratives communales

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 03	Edition : 03-2025	Page 2/3

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations, ...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- Être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique**
- Maîtriser la législation des SAC :
 - ✓ Circulaire OOP 30 du 23/05/2001 relative à l'exécution de la Loi du 13 mai 1999 ;
 - ✓ Circulaire OOP30 bis du 03 janvier 2005 (M.B. 20/01/2005) concernant la mise en œuvre des lois du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes, du 7 mai 2004 modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et la nouvelle loi communale du 17 juin 2004 modifiant la nouvelle loi communale ;
 - ✓ Circulaire OOP 30 ter du 10 novembre 2005 donnant un aperçu des modifications apportées à l'art. 119 bis N.L.C. par la Loi du 20 juillet 2005 ;
 - ✓ Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (entrée en vigueur le 01.01.2014) MB du 01.07.2013.
- **Avoir une maîtrise pratique :**
 - Liée aux constatations de SAC
 - Liée aux devoirs inhérents à la rédaction des SAC
 - Liée à l'ISLP
 - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
 - Transmettre des consignes simples et complexes

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 03	Edition : 03-2025	Page 3/3

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise / Ghlin (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 9/10/2025

Date limite : 9/11/2025